

**LOI N° 2007- 14 DU 23 JUILLET 2007**

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du Projet de développement du secteur de l'artisanat en République du Bénin.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 17 juillet 2007,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République de l'accord de prêt d'un montant d'un deux milliards (2.000.000.000) de francs CFA, signé le 30 mars 2007 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du Projet de développement du secteur de l'artisanat en République du Bénin.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 23 juillet 2007,

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni Y A Y I**

Le Ministre des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de la Culture, de  
l'Artisanat et du Tourisme,



Soumanou SEIBOU TOLEBA

**AMPLIATIONS :** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MF 4 MCAT 4  
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCOMB-DGSCT-INSAE-IGE 4BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-  
FDSP 2 1 JO 1.